



ÉDUCATION à la sexualité

Fiche thématique 6

Relations interpersonnelles Égalité filles / garçons – Discriminations, sexisme et LGBT+phobies

Repères / réflexions

Égalité filles – garçons

L'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons constitue une obligation légale et une mission fondamentale pour l'Éducation Nationale. Si les écoles et les établissements scolaires sont devenus mixtes dans les années 70, trop de disparités subsistent dans les parcours scolaires et dans la construction individuelle et sociale des filles et des garçons.

La mixité n'implique pas l'égalité des filles et des garçons à l'École. Les statistiques relatives à la scolarité, à l'orientation et à l'emploi des filles et des garçons permettent de battre en brèche la croyance souvent répandue selon laquelle la société tendrait naturellement vers l'égalité des sexes. La promotion de l'égalité nécessite un travail quotidien tout au long de la scolarité des élèves.

Les filles réussissent mieux que les garçons à l'École (meilleur taux de réussite à tous les examens scolaires et universitaires) et sont plus diplômées que les garçons à la sortie du système éducatif. On constate néanmoins une disparité persistante dans des choix d'orientation différenciés : plus de choix d'orientation vers les enseignements scientifiques et technologiques pour les garçons, davantage d'orientation vers les spécialités de service dans le champ professionnel pour les

filles par exemple¹. Et même si l'accès des femmes au marché du travail est un acquis dans notre société, les filles ne parviennent pas à tirer profit de leurs parcours scolaires et bien des inégalités perdurent dans le monde du travail.

À l'échelle des incidents entre élèves dans le second degré, 81 % des faits graves sont d'origine masculine. Dans leur grande majorité, les victimes des incidents commis par les garçons sont d'autres garçons (plus de 7 cas sur 10) et la violence entre garçons est avant tout de nature physique. C'est ce que met en évidence la note d'information de la DEPP² qui analyse les résultats de l'enquête Sivis 2018-2019 permettant de mesurer l'ensemble des violences graves survenant en milieu scolaire³.

Mais les violences des garçons envers les filles se singularisent par une nette surreprésentation des violences sexuelles : 19 % des incidents graves commis par des garçons envers des filles relèvent de ce type d'incident. Et près de la moitié de tous les incidents graves commis par des garçons envers des filles ont comme motivation des raisons sexistes (contre seulement 4 % des violences des filles envers les garçons).

L'ensemble de ces observations montre combien les stéréotypes de sexe et les normes de féminité/ masculinité intériorisés tant par les filles que par les garçons légitiment les rôles sociaux de sexe.

Les stéréotypes fonctionnent comme des « prêts à penser » et alimentent l'idée d'une différence des sexes selon laquelle il serait « naturel » que les filles/femmes et les garçons/hommes aient des rôles sociaux différents et hiérarchisés. Ils contribuent à mettre en place et légitimer des inégalités qui génèrent des discriminations.

Un des objectifs de l'égalité entre les filles et les garçons, en lien avec l'éducation à la sexualité, est d'ouvrir l'éventail des possibles à tous, sur le plan individuel pour favoriser l'épanouissement personnel et sur le plan collectif pour donner à la société la possibilité de pouvoir compter sur les compétences de chaque personne indépendamment de son sexe biologique. La promotion de l'égalité ne vise pas à l'indifférenciation des personnes ni à la fusion des sexes. Il est important de différencier ce qui relève du droit (égalité / inégalité) et du registre philosophique (différence / similitude). Les différences individuelles sont à valoriser, et non les différences qui seraient liées aux catégories de sexe féminin ou masculin. Ces différences catégorielles nient les différences entre les individus et créent des stéréotypes.

Pour développer l'égalité filles – garçons, il est important d'apprendre à repérer les stéréotypes de sexe, mais aussi de comprendre comment ils fonctionnent

1 [Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur 2021](#)

2 DEPP : division de l'évaluation, de la prospective et de la performance, ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

3 [Résultats de l'enquête Sivis 2018-2019 auprès des établissements du second degré](#)

pour remettre en cause le système de rapports de sexe hiérarchisés et inégaux et lutter contre les inégalités. La lutte contre les violences à caractère sexiste et sexuel, dont sont majoritairement victimes les filles et les femmes, est aussi indispensable pour diffuser une culture d'égalité.

Sexisme

Le comité des ministres du Conseil de l'Europe a adopté en mars 2019 une recommandation dans laquelle est proposée une définition du sexisme⁴ : « Tout acte, geste, représentation visuelle, propos oral ou écrit, pratique ou comportement fondés sur l'idée qu'une personne ou un groupe de personnes est inférieur du fait de son sexe, commis dans la sphère publique ou privée, en ligne ou hors-ligne ». Il est précisé que « le sexisme est une manifestation des rapports de force historiquement inégaux entre les femmes et les hommes, conduisant à la discrimination et empêchant la pleine émancipation des femmes dans la société ».

Le sexisme est une idéologie qui s'appuie sur les stéréotypes de sexe, catégorisation qui légitime la hiérarchisation des rôles sociaux féminins et masculins. Mais c'est aussi un ensemble de manifestations et de comportements qui vont de ceux considérés comme plus anodins aux plus graves et qui vont avoir comme conséquence de dévaloriser, stigmatiser, humilier, discriminer ou violenter très majoritairement les femmes.

Les actes sexistes sont massivement commis par des hommes contre des femmes. Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, en 2019, dans les procédures saisies par la police ou la gendarmerie nationale, 87 % des victimes de crime ou de délit sexiste sont des femmes (soit 182 000 femmes) et 91 % des mis en cause sont des hommes. La brochure annuelle des chiffres clés 2020 « Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » fournie par le ministère délégué auprès du Premier ministre chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes montre que le sexisme est toujours omniprésent. 88 % des victimes d'injures sexistes et 91 % des victimes de menaces sexistes sont des femmes⁵. 40 % des jeunes femmes de 20-24 ans ont fait l'objet de drague importune⁶.

Le sexisme est très répandu dans la sphère privée comme dans la sphère publique : supposées plaisanteries ou marques d'humour et injures sexistes ; images et rôles des femmes stéréotypés dans la publicité, les émissions de divertissement, les clips musicaux, etc. ; discrimination et harcèlement en entreprise, dans la vie politique ou dans le domaine de la culture ; sous-représentation des femmes expertes dans les médias ; etc.

4 [Recommandation CM/Rec \(2019\)1 du Comité des Ministres aux Etats membres sur la prévention et la lutte contre le sexisme, Conseil de l'Europe, adoptée le 27 mars 2019](#)

5 Approche croisée à partir des procédures enregistrées par les forces de sécurité en 2019 et l'enquête Cadre de vie et sécurité, service statistique ministériel de la sécurité intérieure – SSMS, 2021.

6 Enquête VIRAGE, INED,

La loi du 3 août 2018⁷ définit l'outrage sexiste comme le fait « d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

Homophobie / biphobie / transphobie

L'homophobie et la biphobie désignent toutes les manifestations de rejet (regard malveillant, mépris, insulte, violence physique, harcèlement, discrimination, etc.) que peuvent subir des personnes en raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, homosexuelle ou bisexuelle.

La transphobie désigne toutes les manifestations de rejet subies par des personnes en raison de leur identité de genre.

Un environnement dans lequel l'homosexualité, la bisexualité et la transidentité n'existent que par des remarques dépréciatives, même anodines mais souvent répétées, voire par des injures, rendent beaucoup plus difficiles la construction identitaire et le développement de l'estime de soi pour les personnes qui les subissent.

Certaines personnes homosexuelles, bisexuelles ou transgenres peuvent intérioriser la violence homophobe ou transphobe qui les entoure, particulièrement si leur environnement est hostile et sans modèle identificateur valorisant. Cette homophobie ou transphobie intériorisée a comme conséquences culpabilité, honte, repli sur soi, décrochage scolaire, voire dépression ou suicide⁸.

Selon l'enquête IFOP réalisée en 2019 pour la Fondation Jean Jaurès et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, les établissements scolaires sont un lieu important d'exposition à des agressions à caractère LGBT+phobes : 23 % des personnes LGBT interrogées y ont subi des injures ou des menaces verbales, 13 % des atteintes aux biens ou des agressions. 68 % des personnes LGBT y ont été victimes d'intimidations, de menaces ou de commentaires blessants ou désobligeants en lien avec leur orientation sexuelle ou leur identité de genre. L'enquête DEPP climat scolaire et victimation menée auprès des lycéens en 2017-2018 montre que 3,9 % des lycéens et 4,9 % des élèves de lycée professionnel ont déclaré être victimes d'insultes homophobes.

⁷ Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

⁸ Les personnes LGBT sont davantage exposées aux risques de pensées suicidaires et de tentatives de suicide : 23 % des personnes LGBT déclarent avoir pensé au suicide au cours des 12 derniers mois et 24 % ont tenté au moins une fois au cours de leur vie de se suicider contre, respectivement, 4,7 % et 7,2 % de l'ensemble des répondants au sondage IFOP réalisé en 2019 « Observatoire des LGBTPHOBIES » pour la fondation Jasmin Roy Sophie Desmarais en partenariat avec la DILCRAH et la fondation Jean Jaurès.

Toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leur origine, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur apparence physique est une discrimination punie par la loi (article 225-1 du Code pénal).

Les injures, commises sous forme de discours, menaces, écrits, dessins, images et proférées dans des lieux publics sont pénalisables. Si elles sont commises envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre les peines sont augmentées (article 33 de la loi de 1881). L'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle est aussi pénalisable (article R624-4 du code pénal).

Les LGBT+phobies sont favorisées par une idéologie, présente dans la plupart des sociétés, qui dicte des normes spécifiques en matière de sexes, d'identités de genre et d'orientations sexuelles : l'hétéronormativité. Dans ce contexte, les sexes sont présentés comme uniquement « masculin » et « féminin » et doivent s'aligner, respectivement, aux identités de genre « homme » et « femme » tout en étant assignés à des rôles sociaux stéréotypés. De plus, l'hétérosexualité, mais aussi le couple et la reproduction, y sont fortement valorisés. Une telle idéologie a pour conséquence de générer un phénomène de différenciation fondamentale, de hiérarchisation, d'inégalité et de discrimination, voire d'exclusion sociale, à l'encontre des personnes dérogeant à ces normes que l'on peut dénommer « hétérosexisme ». En effet, si l'hétéronormativité dicte des normes, l'hétérosexisme les maintient par ces pratiques discriminantes et se trouve à la racine du sexisme, de l'homophobie et de la transphobie.

L'École a pour mission d'offrir un cadre protecteur aux élèves afin qu'ils puissent apprendre en toute sérénité et réussir. Elle doit contribuer à faire progresser l'égalité dans les faits, faire reculer les préjugés, améliorer la prévention et la répression des actes et des paroles anti-LGBT.

L'éducation à la sexualité y prend part en développant une culture du respect et de l'acceptation de chacune et chacun, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre. Elle peut contribuer à la lutte contre la banalisation des paroles et actes homophobes et transphobes et contre l'isolement des jeunes qui en sont victimes.

Liens vers :

- [Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2019-2024](#)
- [Circulaire n° 2015-003 du 20-1-2015 Mise en œuvre de la politique éducative en faveur de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école](#)
- [Guide ressources comportements sexistes et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir](#)
- [Prévenir l'homophobie et la transphobie à l'école](#)